

Le Directeur

Arrêté 2015 – 23

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D719-190 à D719-192 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université, notamment son article 20 ;
Vu l'arrêté MENS1510746A du Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du Vendredi 12 Juin 2015, portant nomination du Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence,

DECIDE :

Article 1 :

Monsieur Frédéric FERRAZZOLA, Responsable administratif du service de la scolarité, reçoit délégation de signature à l'effet de signer, au nom du Directeur, tous certificats de scolarité et attestations.

Article 2 :

Le Secrétaire général de l'établissement est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence,
Le 22 Juin 2015

**Professeur Rostane Mehdi,
Directeur.**